

Nous n'aurons, du reste, pas à attendre longtemps. Il y a demain réunion des évêques à l'archevêché de Montréal pour le service anniversaire de feu Mgr. Fabre. Il est à présumer qu'on leur donnera à tous connaissance du précieux document, qu'on leur en communiquera des exemplaires et qu'on arrêtera d'un commun accord le mode de promulgation le plus convenable dans les circonstances. Comme cette procédure ne saurait donner lieu à de longs débats ni susciter de retards considérables, il n'est pas impossible que dès dimanche prochain, le 9 janvier courant, l'Encyclique soit lue aux fidèles dans toutes les églises des divers diocèses, au moins de ceux de la province de Québec. En ce cas, nous nous empresserons d'en publier le texte dans notre prochaine livraison.

L'Univers, de Paris, du 17 décembre dernier, publiait une lettre de Rome, datée du 13 du même mois, d'où nous extrayons les passages suivants relatifs à un incident bien caractéristique :

“ Une dépêche d'Ottawa, en date du 10 courant, démentait “ le bruit d'après lequel le Canada aurait proposé au Saint-Siège d'instituer une nonciature apostolique.”

“ Evidemment il n'a jamais été question d'instituer une “ nonciature ” apostolique à Ottawa. Mais comme il ne s'agit pas de jouer sur les mots, je puis vous assurer d'une façon certaine, informations prises, que le chef du gouvernement fédéral canadien, M. Laurier, a formellement demandé au Saint-Siège l'institution d'une “ délégation ” apostolique permanente. M. Laurier y était amené par la constatation des premiers bienfaits obtenus, sur le terrain de la pacification des esprits, pendant la délégation temporaire remplie au Canada par Mgr Merry del Val. Peut-être aussi M. Laurier se proposait-il ainsi de donner quelque satisfaction aux catholiques canadiens, dont l'appui lui fut très utile lors des dernières élections et qu'en retour il n'a pas su contenir dans la grave question des écoles de Manitoba.

“ Seulement il est arrivé que les démarches de M. Laurier auprès du Saint-Siège pour avoir la délégation apostolique se sont heurtées, une fois connues, à l'opposition des protestants surtout dans l'Ontario et dans le Manitoba, où ils sont prépondérants. Et, comme il s'agit, en vue des élections partielles qui vont avoir lieu dans l'Ontario, de ne pas irriter cette opposition, M. Laurier a cru expédient, pour la calmer, de lancer son démenti sur le projet relatif à la représentation officielle du Saint-Siège.

“ Mais il n'en est pas moins vrai, encore une fois, que la demande en a été faite et que même elle a trouvé l'appui de quelques hommes politiques d'Angleterre, parmi lesquels sir Charles Russell, qui vint tout exprès ici vers la fin du mois dernier.

“ Par conséquent, le démenti lancé d'Ottawa ne peut être fondé que par rapport au résultat de ces démarches, à moins

qu'il
j'ai
don
gati
d'al
dien
dés

thod
Qua
sera
de r
nous

deux
voix
légis
s'est
du c

I
nom
tisan
libér
sur c
pouss
même
tance
de dé
du pr

Il
a été
parti
porté
organ
sagac
entre
de mis
ter int

N
sible d
Législa